

SEANCE DU 29 JANVIER 2019

COMPTE RENDU DU 29 JANVIER 2019

.....
L'an deux mil dix-neuf le 29 janvier à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NAULET Loïc, Maire.

Date de la convocation : **23 janvier 2019**

PRÉSENTS : MMES et MM NAULET Loïc, COQUELIN André, RABILLE Alexandra, MARTINEAU Dominique, ROUILLIER Thérèse, LOURDIN Michèle, MARTINEZ Alain, LACOUR Luce, BETHUS Virginie, PREAUD Freddy, BROCHARD Sabine, BIRAULT Sébastien

ABSENTS EXCUSES : M. ARNAUD Joseph donne pouvoir à M. COQUELIN André

M. VINCHE Daniel donne pouvoir à M. MARTINEZ Alain

Mme COTARD Nadine donne pouvoir à M. NAULET Loïc

Mme GIRAUD Nadège donne pouvoir à M. MARTINEAU Dominique

ABSENTS :

Mme BEYNIE Lucie

M. CHAIGNEPAIN Frédéric

.....

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. PREAUD Freddy a été désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2018 à l'unanimité.

3. MARCHES PUBLICS

Attribution du marché public « construction d'une maison paramédicale »

Une consultation (en 13 lots) a été réalisée dans le cadre du projet de la construction d'une maison paramédicale.

Vu l'analyse des offres au vu des critères de sélection suivants :

- Valeur technique : 40 %
- Tarification : 60 %

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation pour les travaux de construction d'une maison paramédicale. Le marché public « construction d'une maison paramédicale » a été attribué pour un montant total de 339 433,13 € HT.

4. FINANCES

a. Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée St Joseph

Pour rappel, l'école privée St Joseph de l'Aiguillon est en contrat d'association, contrat signé par le Préfet en 2001. Dans le cadre du contrat, la commune est tenue d'assumer la charge des dépenses de fonctionnement. Le montant est révisable tous les ans.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité que pour l'année 2019 le montant de la participation de la commune est fixé à 585 € par élève fréquentant l'école privée mixte à la rentrée de septembre 2018.

Le montant global s'élève à : 585 € x 162 élèves = 94 770 €, et le versement de la participation sera effectué par quart en mars, juin, octobre et décembre 2019.

b. Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat Territorial Région pour le projet « Rénovation de bâtiments pour activité culturelle »

La Région, dans le cadre du Contrat Territoire Région (CTR), a attribué au territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie une dotation de 2 475 000 €. Le Bureau Communautaire lors de sa séance du 11 mai 2017 a décidé de l'affectation de la dotation régionale de la façon suivante : 70 % pour la Communauté de Communes et 30 % pour les 14 communes à part égale soit 53 035 €.

Le projet retenu est celui de la rénovation des bâtiments (rue des fiefs) pour une activité culturelle. Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la Région pour le dossier de subvention concernant la rénovation de bâtiments pour activité culturelle.

c. Prise en charge financière du bardage de l'Îlot Rogatien Mornet

Podeliha a renoncé à mettre en œuvre l'option de bardage Zinc, sur les constructions de l'Îlot Rogatien Mornet, afin de pouvoir rentrer dans les coûts financiers objectifs de l'opération.

Cependant, le bailleur Podeliha propose à la commune de prendre en charge financièrement cette option de bardage. Le montant du devis est de 13 779,04 € HT.

Le Conseil Municipal a décidé de la réalisation du bardage zinc sur les constructions de l'Îlot Rogatien Mornet pour un montant de 13 779,04 € HT.

d. Avenant n°1 entre la commune et le SYDEV pour les travaux des prises guirlandes

Une convention a été passée en 2017 pour les travaux d'installation de prises guirlandes, d'un montant de 2 105 € (participation communale). Seulement, des modifications ont été faites, à savoir : la réalisation de 5 ml en moins y compris fourreaux, câble, et la pose d'un coffret de dérivation en moins.

Par conséquent, le montant de la participation serait réduit de 883 €. Un avenant est donc nécessaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention d'installation des prises guirlandes, pour réduire de 883 € le montant de la participation communale.

5. RESSOURCES HUMAINES

Renouvellement d'un contrat aux services techniques

Fabien Moreau a été recruté pour une durée de 6 mois au sein des services techniques, soit jusqu'au 31 mars 2019.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité du renouvellement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 9 mois à compter du 01 avril 2019 pour Fabien MOREAU à temps complet.

6. URBANISME

a. Acquisition de la parcelle AK 250

L'accès au lotissement de l'Orée de l'Océan (situé route de Givrand) se fait actuellement par la rue des fiefs. Dans le cadre du développement de ce lotissement, un accès supplémentaire serait nécessaire par la rue des artisans, par la parcelle AK 250 appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, d'une surface de 679 m² (voir plan ci-joint). La Communauté de Communes propose à la commune de l'Aiguillon sur Vie la cession de cette parcelle à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle AK 250 pour un montant de 1 €, pour l'accès du lotissement de l'Orée de l'Océan.

b. DIA déposées en mairie pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption

Monsieur le Maire a informé des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

7. VOIRIE

Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'Elan et Impasse de la Grève

Le bureau d'études BSM propose une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'Elan et Impasse de la Grève, pour un montant d'honoraires de 5 940 € HT (réalisation d'études).

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études BSM pour des études d'aménagement de la rue de l'Elan et Impasse de la Grève.

8. BATIMENTS

Maitrise d'œuvre pour l'extension du bâtiment de la podologue et de la rénovation du bâtiment rue des fiefs pour l'activité culturelle

Le Conseil Municipal a approuvé de confier à ECOBAT les maîtrises d'œuvre des deux projets : l'extension du bâtiment de la podologue, pour un montant d'honoraires de 9 000,00 € HT et la rénovation du bâtiment rue des fiefs pour l'activité culturelle, pour un montant d'honoraires de 12 690,00 € HT.

9. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

Projet de modification des statuts de la Communauté de Communes

Par délibération du 29 novembre 2018, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé d'engager une procédure de révision statutaire en vue de :

- Reprendre la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » suite à l'entrée en vigueur de la loi du 3 août 2018
- De prendre la compétence « création d'une maison de services au public »

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de St Gilles Croix de Vie.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Demande de location de salle à l'association ACCESOURDS'YONNAIS 85
Mme ARNAUD Ninon a sollicité la commune pour le prêt d'une salle pour des ateliers LEGO en langue des signes française. Le Conseil Municipal a approuvé le prêt du foyer rural n°2 le mercredi (voir les horaires) 2 fois par mois.
- Avenant n°2 lot 2 du marché public « rénovation énergétique de la bibliothèque »
Suite à des travaux complémentaires, un avenant au lot 2 (menuiseries) est nécessaire, d'un montant de 1 163,14 € HT, soit un montant total du marché lot 2 de 28 412,97 € HT.
- Dates à retenir :
 - Commissions finances : 19 et 26 février 2019 à 19h30
 - Réunion de Conseil Municipal pour le vote du budget : 19 mars 2019 à 20h00

La séance est levée à 22h50.

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT

Le Maire,
Loïc NAULET

Le secrétaire de séance,
Freddy PREAUD